

### **1. Administration Gle : Installation d'un nouveau délégué communautaire – M.CRAS**

M. Bertrand Lelieur a présenté sa démission de son mandat d'adjoint au maire de la commune de Villers-Bretonneux mettant fin de fait à ses fonctions de délégué communautaire au sein de la Communauté de communes. Le Conseil municipal de Villers Bretonneux réuni le 7 mai 2024, a désigné **M. André CRAS** nouveau délégué communautaire.

→ Il convient donc de l'installer en sa qualité de délégué titulaire représentant la commune de Villers Bretonneux.

### **2. Administration Gle- Mise à jour des statuts de la Communauté de communes du Val de Somme - annule et remplace la délibération du 26 mars 2024**

Par courrier en date du 21 décembre 2023, la Préfecture de la Somme a attiré l'attention de la Communauté de communes sur la nécessité de mettre à jour ses statuts conformément aux évolutions de la législation.

Lors du Conseil du 26 mars 2024 l'assemblée délibérante a validé la présentation de la mise à jour des statuts qu'il convient de compléter à nouveau (notamment s'agissant de la dénomination des SISCO du territoire et des ajustements divers).

**Le document est joint en annexe.**

→ Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver la nouvelle mise à jour des statuts de la Communauté de communes du Val de Somme.

*Les communes ont 3 mois pour délibérer et émettre un avis sur la mise à jour de ces statuts à compter de la notification qui leur sera faite.*

### **3. Finances : Désignation d'un Président de séance pour le CFU 2023**

Au cours de l'adoption du Compte Financier Unique, le Président se retire au moment du vote et ne préside pas ces points.

→ Il est donc demandé au Conseil communautaire de désigner un Président de séance pour le vote du CFU.

### **4. Finances - CFU 2023**

Le compte financier unique (CFU), document commun à l'ordonnateur et au comptable public, s'est désormais substitué au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le vote du compte financier unique constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L 1612.12 du CGCT des budgets éligibles (Budget principal, Développement Eco, Assainissement collectif, ANC, Tourisme, Gemapi et Eau) qui produisent leurs CFU.

**Le document est joint en annexe.**

→ Il est demandé au Conseil communautaire d'adopter le CFU de l'exercice 2023

### **5. Finances : Affectation du résultat 2023**

Dans le cadre de la procédure de la M14, M4 et M49 la procédure d'affectation se décompose sauf exceptions, en deux temps :

- Premier temps : au budget primitif de l'année considérée, le montant de l'autofinancement complémentaire est inscrit en prévision sur une ligne budgétaire ne donnant pas lieu à réalisation. Au 31 décembre de cette même année, le CFU fait en principe apparaître l'excédent de fonctionnement au moins égal à l'autofinancement prévu. Ce résultat est celui qui sera affecté en section d'investissement pour réaliser l'autofinancement prévu au budget primitif.
- Second temps : Après l'approbation du CFU, le Conseil de communauté décide, par une délibération spécifique, de l'affectation de ce résultat.

Budget Principal :

	Résultat clôture 2022	Virement de la section d'Inv	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 2 170 001,33 €		41 644,22 €	D (-) : 739 343,54€ R (+) : 0,00 €	- 2 867 700,65 €
Fonctionnement	7 062 869,41 €	- 2 714 840,24 €	1 336 989,60 €		5 685 018,77 €

Budget Annexe Développement Economique :

	Résultat clôture 2022	Virement de la section d'Inv	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	513 223,55 €		- 413 010,85 €	D (-) : 3 600,00 € R (+) : 0,00 €	96 612,70 €
Fonctionnement	1 832 407,21 €	-	837 904,02 €		2 670 311,23 €

Budget Annexe Assainissement Collectif :

	Résultat clôture 2022	Virement de la section d'Inv	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 507 165,34 €		758 177,10 €	D (-) : 288 511,56 € R (+) : 0,00 €	- 37 499,80 €
Fonctionnement	334 714,12 €	- 334 714,12 €	310 224,55 €		310 224,55 €

Budget Annexe Assainissement Non Collectif :

	Résultat clôture 2022	Virement de la section d'Inv	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	0,00 €		0,00 €	D (-) : 0,00 € R (+) : 0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	2 130,11 €	0,00 €	- 4 234,75 €		- 2 104,64 €

### Budget Tourisme :

	Résultat clôture 2022	Virement de la section d'Inv't	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	87 214,48 €		29 637,46 €	D (-) : 585,99 € R (+) : 0,00 €	116 265,95 €
Fonctionnement	- 39 778,61 €	-	41 308,91 €		1 530,30 €

### Budget Annexe GEMAPI :

	Résultat clôture 2022	Virement de la section d'Inv't	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	5 880,00 €		2 832,00 €	D (-) : 0,00 € R (+) : 0,00 €	8 712,00 €
Fonctionnement	335 658,96 €	-	125 659,90 €		461 318,86 €

### Budget Eau potable :

	Résultat clôture 2022	Virement de la section d'Inv't	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 354 716,09 €		367 003,19 €	D (-) : 4 456,43 € R (+) : 0,00 €	7 830,67 €
Fonctionnement	925 431,82 €	- 484 297,37 €	51 940,75 €		493 075,20 €

## **6. Finances – Fonds de concours 2024- Effacement de réseaux –Hamelet**

La commune de Hamelet a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme en faveur de travaux d'effacement de réseaux.

Le coût de ces travaux s'élève à 175 053,40 € H.T.

Il est demandé au Conseil communautaire, après visa technique et un avis favorable de la commission finances et du bureau communautaire, de bien vouloir se prononcer sur le versement du fonds de concours réseaux, de 37.50 % du reste à charge H.T, soit 40 179,37 € plafonné à 40 000 €.

➔ Il est demandé au Conseil communautaire de :

- valider le versement du fonds de concours réseaux de 37.50 % du reste à charge HT, soit 40 179,37 €, plafonné à 40 000 € pour la commune de Hamelet.
- autoriser le Président à signer la convention avec la commune.

## **7. Finances – Fonds de concours 2024- Travaux sur RD – Morcourt**

La commune de Morcourt a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme en faveur de travaux pour la création d'un cheminement piéton.

Le coût de ces travaux s'élève à 31 371,20 € H.T.

Il est demandé au Conseil communautaire, après visa technique et un avis favorable de la commission finances et du bureau communautaire, de bien vouloir se prononcer sur le versement du

fonds de concours travaux voirie non communautaire, de 30 % du montant des travaux H.T, soit 9 411,36 €.

- Il est demandé au Conseil communautaire de :
- valider le versement du fonds de concours travaux voirie non communautaire de 30 % du montant des travaux H.T, soit un montant de 9 411,36 € pour la commune de Morcourt.
  - autoriser le Président à signer la convention avec la commune.

## **8. Finances – Fonds de concours 2024- Signalétique – Gentelles**

La commune de Gentelles a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme en faveur de la création d'une voie de circulation douce et d'un carrefour sur sa commune.

Le coût de ces travaux s'élève à 12 158 € H.T.

Il est demandé au Conseil communautaire, après visa technique et un avis favorable de la commission finances et du bureau communautaire, de bien vouloir se prononcer sur le versement du fonds de concours de 30 % du montant des travaux H.T, soit 3 647,40 €.

- Il est demandé au Conseil communautaire de :
- valider le versement des fonds de concours « signalétique et sécurité » de 30 % du montant des travaux HT, soit 3 647,40 € pour la commune de Gentelles.
  - autoriser le Président à signer la convention avec la commune.

## **9. Finances – Fonds de concours 2024- ANC- Gentelles**

La commune de Gentelles a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme en faveur de la réhabilitation de l'assainissement non collectif dans des bâtiments communaux.

Le coût de ces travaux s'élève à 24 206 € H.T.

Il est demandé au Conseil communautaire, après visa technique et un avis favorable de la commission finances et du bureau communautaire, de bien vouloir se prononcer sur le versement du fonds de concours de 30 % du montant des travaux H.T, soit 7 261,80 € plafonné à 4 000 €.

- Il est demandé au Conseil communautaire de :
- valider le versement des fonds de concours « assainissement non collectif » de 30 % du montant des travaux HT, soit 7 261,81 € plafonné à 4 000 € pour la commune de Gentelles.
  - autoriser le Président à signer la convention avec la commune.

## **10. Finances – Fonds de concours 2024- Equipements sportifs – Bonnay**

La commune de Bonnay a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme en faveur de la création d'une aire de jeux.

Le coût de ces travaux s'élève à 27 508,60 € H.T.

Il est demandé au Conseil communautaire, après visa technique et un avis favorable de la commission finances et du bureau communautaire, de bien vouloir se prononcer sur le versement du fonds de concours de 30 % du montant des travaux H.T, soit 8 252,58 €, plafonné à 4 000 €.

- Il est demandé au Conseil communautaire de :
- valider le versement des fonds de concours « équipement sportif » de 30 % du montant des travaux HT, soit 8 252,58 €, plafonné à 4 000 € pour la commune de Bonnay.
  - autoriser le Président à signer la convention avec la commune.

## **11. Finances – Fonds de concours 2024- salle polyvalente – Lamotte Brebière**

La commune de Lamotte Brebière a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme en faveur de travaux d'extension de la salle polyvalente.

Le coût de ces travaux s'élève à 330 000,00 € H.T.

Il est demandé au Conseil communautaire, après visa technique et un avis favorable de la commission finances et du bureau communautaire, de bien vouloir se prononcer sur le versement du fonds de concours de 30 % du coût des travaux H.T, taux réduit à 15 %, soit 49 500,00 €, plafonné à 40 000 €.

→ Il est demandé au Conseil communautaire de :

- valider le versement des fonds de concours « salle polyvalente » de 15 % du montant des travaux HT, soit 49 500,00 €, plafonné à 40 000 € pour la commune de Lamotte Brebière.
- autoriser le Président à signer la convention avec la commune.

## **12. Finances -Fonds de concours 2024- Travaux sur RD - Franvillers**

La commune de Franvillers a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme en faveur d'un projet de réfection de trottoirs sur des routes non communautaires.

Le coût de ces travaux s'élève à 54 036,24 € H.T.

Il est demandé au Conseil communautaire, après visa technique et un avis favorable de la commission finances et du bureau communautaire, de bien vouloir se prononcer sur le versement du fonds de concours de 25 % du coût des travaux H.T, soit 13 509,06 €.

→ Il est demandé au Conseil communautaire de :

- valider le versement des fonds de concours « travaux sur voirie non communautaire » de 25 % du montant des travaux HT, soit 13 509,06 € pour la commune de Franvillers.
- autoriser le Président à signer la convention avec la commune.

## **13. Finances -Fonds de concours 2024- Réseaux - Corbie**

La commune de Corbie a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme en faveur de travaux de passage aux LED.

Le coût de ces travaux s'élève à 203 550.33 € H.T.

Il est demandé au Conseil Communautaire, après visa technique et un avis favorable de la commission finances et du bureau communautaire, de bien vouloir se prononcer sur le versement du fonds de concours de 37.50 %, taux réduit à 6.31 % du coût des travaux H.T, soit 12 844.03 €.

→ Il est demandé au Conseil communautaire de :

- valider le versement des fonds de concours « réseaux » de 6.31 % du montant des travaux HT, soit 12 844.03 € pour la commune de Corbie.
- autoriser le Président à signer la convention avec la commune.

## **14. Finances -Fonds de concours 2024- Travaux RD - Baizieux**

La commune de Baizieux a sollicité une aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme en faveur d'un projet de réfection de trottoirs sur des routes non communautaires.

Le coût de ces travaux s'élève à 4 000.12 € H.T.

Il est demandé au Conseil Communautaire, après visa technique et un avis favorable de la commission finances et du bureau communautaire, de bien vouloir se prononcer sur le versement du fonds de concours de 25 % du coût des travaux H.T, soit 1 000.03 €.

→ Il est demandé au Conseil Communautaire de :

- valider le versement des fonds de concours « travaux sur voirie non communautaire » de 25 % du montant des travaux HT, soit 1 000.03 € pour la commune de Baizieux.
- autoriser le Président à signer la convention avec la commune.

## **15. RH – Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juin 2024 et avancements de grade 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'arrêté n°2021/36 portant détermination des lignes directrices de gestion RH du 1<sup>er</sup> mars 2021, Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Considérant les avancements de grades pour les agents promouvables,

➔ Le Conseil Communautaire est sollicité pour :

- la création d'un emploi sur le grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet
- la création d'un emploi sur le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet
- la création d'un emploi sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget, section de fonctionnement

Ainsi, suite aux mouvements de personnel, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juin 2024 comme suit :

	Pourvu	A pourvoir au 01-06- 2024	Temps Complet	Temps Non Complet
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
<i>Directeur général des services</i>	1		1	
<i>Directeur général adjoint</i>	1		1	
Attaché hors classe	1		1	
Attaché principal	1		1	
Attaché	1		1	
Rédacteur principal 1ère classe	3		3	
Rédacteur principal 2ème classe	0		0	
Rédacteur	1			1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	4		4	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	0		0	
Adjoint administratif	5		5	
Adjoint administratif TNC (CDD)		0		0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Ingénieur principal	1		1	
Ingénieur	1		1	
Technicien principal de 1ère classe	3		3	
Technicien				
Adjoint technique principal de 1ère classe	4		4	
Adjoint technique principal de 2ème classe	0		0	
Adjoint technique	1		1	

<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Assistant de conservation du patrimoine principal 1ère classe	1		1	
Assistant de conservation du patrimoine principal 2e classe	1		1	
Assistant de conservation du patrimoine	2		2	
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	3		3	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe				
Adjoint du patrimoine	9	1	10	
Adjoint du patrimoine (CDD)	1		1	

## **16. RH- Accueil d'un stagiaire – Service environnement- du 3/6 au 12/7/2024 et du 12/8 au 30/8/2024**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation – art L124-1 à L124-20 et D124-6,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29,

Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

Vu le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages

Vu la circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

Vu la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial

M. le Président de la Communauté de Communes du Val de Somme rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la Communauté de Communes du Val de Somme pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Il est précisé que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir

Néanmoins, la durée du stage souhaitée ne remplit pas ces conditions, le stagiaire est accueilli à titre gracieux.

Dans le cadre de son cursus universitaire, le stagiaire exerce les fonctions de soutien à la mise à jour du plan d'actions du Plan Climat Air Energie du Territoire, le service environnement souhaite accueillir un stagiaire étudiant en master AETPF (agrosociétés, environnement, territoires, paysage, forêt). Les missions sont notamment de :

- s'informer sur le Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET), le Contrat d'Objectif Territorial «Territoire Engagé Transition Ecologique» (COT TETE), les engagements pris par la collectivité.

- se former à l'utilisation de Futurproofed

- reprendre les derniers rapports de visite annuelle du Contrat d'Objectif Territorial « Territoire Engagé Transition Ecologique » et autres documents liés.

- faire un point d'avancée des actions fléchées avec les services afin de mettre à jour le plan d'actions
- reprendre, initier et porter des actions
- formaliser le plan d'actions et ses avancées sur l'outil en ligne du PCAET (futurproofed).
- centraliser les documents justificatifs inhérents. La convention de stage prévoit la possibilité de travailler exceptionnellement en soirée et les dimanches.

Le stage se déroule du lundi au vendredi inclus, de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 dont une pause méridienne d'une heure.

→ Le Conseil communautaire est sollicité pour :

- autoriser le Président à signer la convention de stage de M.CLICHY Thibaut, étudiant en master AETPF (agrosociétés, environnement, territoires, paysage, forêt), pour la période du 03 juin 2024 au 12 juillet 2024 et du 12 août au 30 août 2024 inclus, avec une fermeture du service prévues les 15 et 16 août 2024), accueilli au sein du service environnement de la CCVS, du lundi au vendredi inclus de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 avec une pause méridienne d'une heure.
- d'inscrire et prévoir les crédits au budget, section fonctionnement

## **17. Assainissement – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie - Campagne d'analyses de rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) à la station d'épuration de Corbie**

Le présent rapport de subvention sollicité auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, concerne la campagne de recherche de micropolluants dans les eaux brutes et les eaux usées traitées de station de traitement des eaux usées à la station d'épuration de Corbie.

En effet, conformément à l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Corbie, il y a lieu de réaliser cette campagne de micropolluants RSDE.

A réception du rapport de SUEZ Eau France présentant les résultats de cette campagne de mesure, attestant la bonne réalisation de cette campagne de recherche de substances dangereuses dans les eaux brutes et traitées à la station d'épuration de Corbie, la facture sera acquittée par la Communauté de Communes.

A l'appui de cette facture acquittée, la collectivité :

- sollicitera la subvention de l'Agence de l'Eau Artois Picardie,
- émettra un titre auprès de SUEZ Eau France, correspondant au solde non subventionné par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Il y a donc lieu de solliciter auprès des services de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, la subvention correspondante pour réalisation de la campagne de recherche de micropolluants.

Le plan de financement est donc le suivant :

Organismes subventionnant la campagne d'analyse RSDE à la station d'épuration de Corbie	Montant de la prestation	Montant finançable	Taux de la subvention	Montant de la subvention
Subvention de l'Agence de l'Eau Artois Picardie	15 223 € H.T.	7 611,50 € H.T.	50 %	7 611,50 €
Participation de SUEZ Eau France	15 223 € H.T.	7 611,50 € H.T.	50 %	7 611,50 €



- Il est demandé aux membres du Conseil communautaire :
- d'autoriser cette campagne de recherche de substances dangereuses mentionnée ci-dessus à hauteur des montants subventionnables par l'Agence de l'Eau Artois Picardie,
  - solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie,
  - autoriser le président à signer toutes les pièces s'y rapportant,
  - inscrire les dépenses et les recettes section d'investissement au budget assainissement collectif 2024 et suivants.

## **18. Culture- Programmation culturelle 2024-2025**

En 2024-2025, le réseau de lecture publique propose la programmation culturelle suivante sur les 3 médiathèques intercommunales (La Caroline à Corbie, La Filature à Ribemont-sur-Ancre, la médiathèque Patrick-Simon à Villers-Bretonneux) ainsi qu'en « hors-les-murs » :

### **1. PETITE ENFANCE :**

- Le programme « Bébés-lecteurs en Val de Somme » en partenariat avec les assistantes maternelles volontaires : Fouilloy, Villers-Bretonneux, Lamotte-Warfusée, Marcelcave et Aubigny / Vecquemont
- Les séances de lecture à destination des 0-4 ans / 4-6 ans et 6-8 ans dans les médiathèques, séances menées par les bibliothécaires intercommunales

### **2. SOUTIEN A LA PARENTALITE :**

- Le café des familles par Evelyne CONSTANTIN et Axelle LEMAHIEU
- « Famil'liez-vous ! », la grande journée des partenaires du réseau parentalité du Val de Somme, activités gratuites à destination des familles

### **3. TISSAGES (INTERVENTIONS DES HABITANTS DU TERRITOIRE QUI ONT A CŒUR DE PARTAGER LEUR PASSION) :**

- Ateliers tricot par Véronique GOSSELIN à La Caroline et par Brigitte CLAIR à la médiathèque Patrick-Simon
- Ateliers scrapbooking par Martine CAUVET
- Atelier photo à la médiathèque La Caroline par Mme TIO et M. D'HALLUIN
- Atelier éducation financière par Clarisse CASTIAUX

### **4. JEUX :**

- Jeux de société : une après-midi jeux pour enfants et une soirée jeux pour adultes ;
- Trois tournois de jeux vidéo : un dans chaque médiathèque du réseau

### **5. LES OPERATIONS DEPARTEMENTALES, REGIONALES, NATIONALES (PRESENTEES PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE) :**

- Les journées du patrimoine (21/09/2024) : opération **nationale**, menée à la médiathèque La Caroline par la maison de l'architecture des Hauts-de-France
- Vacances de Toussaint : participation au festival « Des parents, des bébés », opération **départementale**. Le festival est porté par le Conseil départemental et alimenté par les bibliothèques volontaires
- Ciné Soupe : opération à l'échelle **régionale** (diffusion de courts métrages avec débat et discussion autour d'une soupe) proposée hors les murs
- Janvier : les « Nuits de la Lecture », opération **nationale** (Ministère de la Culture)
- Mars : le « Printemps des poètes », opération **nationale**
- Juin, juillet : opération à l'échelle **régionale** « Live entre les livres » (diffusion de groupes de musique locaux au sein des médiathèques)

### **6. TEMPS FORTS :**

- Un temps fort autour du loup à la médiathèque La Filature en octobre 2024
- Un temps fort autour de la science à la médiathèque La Caroline en janvier 2025
- Un temps fort à définir à la médiathèque Patrick-Simon en avril 2025

## **7. ANIMATIONS DIVERSES :**

- Atelier d'écriture poétique avec Dimitri LANCIAUX à la médiathèque La Caroline
- Club de lecture adulte animé par les bibliothécaires du pôle fiction adulte sur les trois médiathèques du réseau
- Ateliers numériques de la fondation Orange sur les 3 médiathèques intercommunales et 2 communes du Val de Somme (Aubigny et Chipilly)
- Un spectacle conte et calligraphie à La Caroline dans le cadre du Festival du conte et de la calligraphie d'Amiens (à confirmer)
- Une exposition sur la libération des villages d'Heilly, Ribemont, Méricourt et Bresle en mai 2025 (à proximité de la date du 80<sup>ème</sup> anniversaire) à La Filature

## **8. FORMATION DE PROFESSIONNELS :**

- Formation à l'utilisation des raconte-tapis à destination de professionnels en contact avec des enfants (assistantes maternelles, enseignants, animateurs accueils de loisirs, bibliothécaires...) du territoire intercommunal
- ➔ Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer l'ensemble des contrats et documents s'y rapportant.